

Elections 2015



VOTER LA!
VOTEZ SUD
AVANT QU'ON NE VOUS FASSE TAIRE !

SUD, LE SYNDICAT QUI N'A PAS ATTENDU LES ÉLECTIONS POUR S'ADRESSER À VOUS.

POUR NOS REPRÉSENTANT-ES AU COMITÉ D'ENTREPRISE ET DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL, LE 23 avril 2015, VOTEZ SUD !

Cher-e-s collègues,

Le 23 avril se déroulera le 1er tour des élections professionnelles

vous permettant d'élire vos représentants siégeant en Délégation Unique du Personnel (Comité d'Entreprise et Délégué-es du Personnel) pour votre site de Cosa Saint-Augustin, ouvert il y a 9 ans.

Cette élection est très importante et vous permettra de faire entendre votre voix.

Voter **SUD**, c'est la garantie d'un Syndicalisme de défense intransigeante des intérêts des salarié-e-s au quotidien. C'est aussi la garantie de défendre un projet de transformation sociale pour et avec vous.

La présence de **SUD** et l'activité de ses élu-es notamment dans le secteur de la Relation Client au Téléphone (Teleperformance, Laser Contact, CCA International, Armatiss, Arvato, Centrappel, Stream, B2S ...) lui valent aujourd'hui la confiance de salariés de plus en plus nombreux.

Fort de cette expérience, nous avons pu développer et mettre œuvre une politique efficace faite de Transparence, de Proximité et de Défense de tous les salariés. Nous souhaitons vous en faire bénéficier chez COSA Saint Augustin. Vos élu(e)s du Personnel **SUD**

- Porteront vos réclamations individuelles et collectives à la direction et défendront les droits de tous les salariés (CDI, CDD ou Intérimaires),
- Vous apporteront leur expertise sur des contestations de sanctions disciplinaires ou sur la connaissance du droit du personnel (salaires, primes, litiges sur le contrat de travail, etc.), avec montage de dossiers juridiques à l'appui si nécessaire.
- Vous informeront de toutes décisions économiques de l'entreprise concernant notamment l'emploi et vos conditions de vie au travail.
- S'assureront que la totalité du budget des Activités Sociales et Culturelles reviendra bien aux salariés, et ce dans la plus grande transparence, sous forme de prestations et chèques cadeaux.
- Vous aideront à lancer des actions, notamment à l'occasion des négociations salariales annuelles obligatoires.

Dans tous les cas, vos élu(e)s **SUD** vous rendront compte des réunions et/ou échanges avec l'employeur (direction du site de Saint Augustin, direction de Coriolis).

Notre seul juge c'est vous. Et ce sera encore vous demain et tout au long d'une mandature dont la durée a été fixée à 2 ans, conformément au Protocole d'Accord Préélectoral du 11 mars 2015.

Si vous voulez des élu-es qui ne soient pas là pour vous répéter le discours de la Direction, Votez **SUD** !

Si vous souhaitez avoir des élu-es au plus près de vos préoccupations, compétent-es localement pour la défense de vos droits et qui interpellent la Direction chaque fois que la situation du personnel l'exigera, et nous savons que les occasions ne manqueront pas, aussi bien pour des cas individuels que collectifs, Votez **SUD** !

POUR NOS DROITS ET NOS CONDITIONS DE TRAVAIL A COSA

Nous revendiquons :

- L'arrêt des pressions incessantes et des notes de service comportant des clauses abusives.
- Des plannings vraiment équitables et respectant la vie privée, avec délai de prévenance d'1 mois,
- Un règlement intérieur ne portant pas atteinte à nos libertés individuelles et à notre droit d'expression tel que défini par les lois Auroux de 1982.

POUR NOS EMPLOIS ET NOS SALAIRES

Nous revendiquons :

- La remise du chiffre commerce fait par mois,
- Le paiement des primes commerces sans condition,
- La remise des « verbatim » afin d'avoir une réelle analyse des dossiers,
- Une vraie transparence et la garantie d'un compteur de modulation mensuel réel,
- La définition de nouvelles pratiques concernant les pauses en fonction des horaires
- Le maintien automatique de la Prime Transport,
- Un salaire par coefficient toujours supérieur à la revalorisation du SMIC,
- Un avancement à l'ancienneté quelle que soit la fonction,
- L'ouverture des postes proposée à tous les employés,
- La reconnaissance des compétences et des missions avec passage à la fonction réellement occupée,
- Un véritable 13ème mois pour toutes et tous, c'est-à-dire sans aucune condition d'ancienneté ou de présentisme.

ENSEMBLE !!!

POUR DES ÉLU-ES RÉELLEMENT AU SERVICE DES SALARIÉ-ES.

Rappel utile avant de voter

Négociations Annuelles Obligatoires.

Selon les critères de la loi du 20 août 2008, seuls les syndicats ayant obtenu 10% des voix des votants au 1er tour de l'élection seront considérés comme représentatifs et auront le pouvoir de négocier, de signer des

accords d'entreprise, et de participer aux

DES ÉLU-ES AU SERVICE EXCLUSIF DES SALARIÉ-ES !

Nous nous engageons à prendre nos heures de délégation uniquement pour travailler dans l'intérêt des salariés.

De même, nous nous engageons :

- à participer activement à l'ensemble des réunions pour vous représenter,
- à vous informer, à faire respecter la réglementation et à saisir l'Inspection du travail si besoin est,
- à être vigilant sur les libertés individuelles, sur les atteintes au droit des personnes et aux discriminations, et d'aller, le cas échéant, jusqu'au droit d'alerte,
- à utiliser le droit de retrait dans chaque situation où la santé des salarié-s risquerait d'être mise en danger...

Défendons
-> nos emplois
-> nos salaires
-> nos droits...

La liste pour exercer un réel contre-pouvoir face à la Direction, dès le 23 Avril 2015,

Liste des candidat-es *SUD*

Titulaires	Suppléant-es
Pierre Cuartero	Angélique Bourroux
Marion Collot	Fabien Pinardel
Patrick Personne	Claire Lapié

Pour que ça change !
Votons
Sud!
Solidaires

Syndicat Sud Groupe Coriolis : 25/27 rue des envierges 75020 Paris
Tél : 0628071653

Que sont les IRP ?

Les DP : Selon l'article L 2313-1 du Code du travail, leur mission est de « présenter aux employeurs toutes réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du code du travail et des autres lois et règlements concernant la protection sociale, l'hygiène et la sécurité ainsi que des conventions et accords collectifs de travail applicables à l'entreprise ». Les DP peuvent saisir l'inspection du travail pour toutes plaintes et observations relatives aux prescriptions législatives et réglementaires.

Le CE : il a pour mission de représenter « l'expression collective des salarié-es de l'entreprise avec pour objectif de défendre les intérêts des salarié-es dans la gestion de l'entreprise. Il gère les activités sociales et culturelles (ASC) : les sorties, les voyages, la billetterie, spectacle de Noël, les loisirs... Mais ce n'est pas sa seule activité : le CE est consulté sur l'organisation, la gestion, les restructurations, les effectifs, la durée et les conditions de travail, la formation, l'égalité hommes/femmes dans l'entreprise. Pour nous, ce rôle économique et social est primordial pour surveiller la bonne marche de l'entreprise.

Chaque avis, chaque voix compte !

Traditionnellement, les mécontents, ou les gens qui pensent que rien ne pourra changer à Cosal, ne participent plus, ou pas, aux élections.

Pourtant, les salarié-es ont un bon moyen avec le bulletin *SUD* de changer les choses et de réveiller tous ce petit monde qui bénéficie d'heures de délégation sans forcément démontrer qu'elles soient au bénéfice des salarié-es. Votre bulletin permettra de donner d'avantage de poids à des élu-es 100% au service des salarié-es. C'est à chacun-e d'entre nous de se mobiliser !

**Ensemble, changeons
Cosal !!!**